

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 JUILLET 2022

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout mercredi le 6 juillet 2022 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRE):** Roger Lavoie  
Jonathan Rioux  
Samuel Sirois  
Gisèle Saindon

**ABSENTS :** Éric Veilleux  
Jocelyn Côté

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 13 Divers demeure ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Les Entreprises S. Desjardins inc. / Comité de Relance
6. Subvention programme soutien au loyer / Corp. Hébergement
7. Modification au rôle d'évaluation
8. Demande CPTAQ / Robin Malenfant
9. Sous Contrat / Déneigement stationnement
10. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
11. Suivi Projet Égout
12. Voirie
  - Subvention Député
  - Niveleuse Route à Drapeau à Notre-Dame-des-Neiges
  - Soumission rapiéçage de pavage
  - Ponceau Rang 3 Ouest
13. Divers
  - Changement séance du conseil
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

.....

### 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

2022-07-117

2022-07-118

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

2022-07-119

**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 juillet 2022

Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

2022-07-120

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 07-2022 des comptes payés soit accepté au montant de \$9 099.78 et que le bordereau numéro 07-2022 des comptes à payer soit accepté au montant de \$580995.82 par notre conseil et que la directrice générale / greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

2022-07-121

**5. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / LES ENTREPRISES S. DESJARDINS INC. / COMITÉ DE RELANCE**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Les Entreprises S. Desjardins inc. a envoyé un courriel afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que ce courriel a été lu par la directrice générale à la séance du conseil du mois de juillet 2022;

Considérant que Les Entreprises S. Desjardins inc. a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Les Entreprises S. Desjardins inc. a droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 5 de la résolution #2022-06-103 soit deux années de remboursement de taxes sur l'évaluation foncière du bâtiment et ceci pour les années 2022 et 2023.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2411.52\$, représentant la première année de remboursement de taxes sur l'évaluation du bâtiment pour l'année 2022, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci remette la subvention aux Entreprise S. Desjardins inc. telle que calculée par la directrice générale.

**6. PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT**

2022-07-122

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$403.70 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 suite à la résolution #2018-09-164 adopté à la séance du 10 septembre 2018 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2018.

.....

## **7. MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de juin 2022: pour l'année 2021, un montant de 1638.14\$ a été taxé et un montant de 287.79\$ et pour l'année 2022, un montant de 7988.61\$ a été taxé et un montant de 341.80\$ a été remboursé à différents propriétaires.

.....

## **8. DEMANDE CPTAQ / ROBIN MALENFANT**

2022-07-123

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (lot #5 547 443) présentée par Monsieur Robin Malenfant à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture par Monsieur Robin Malenfant;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Monsieur Robin Malenfant, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation d'un lot (5 547 443) à une fin autre que l'agriculture;

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

## **9. SOUS-CONTRAT / DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT**

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu un appel de notre entrepreneur pour le déblaiement des stationnements durant l'hiver soit Ferme Coteau des Érables inc. représenté par M. David Morin. Celui-ci avise la Directrice générale qu'il n'est pas sûr de faire l'entretien des stationnements cet hiver.

La Directrice générale lui rappelle les articles du devis afin de pouvoir transférer son contrat de déblaiement des stationnements.

La Municipalité va attendre la lettre officielle avant de donner son approbation afin de connaître le remplaçant.

## **10. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI**

Ce point est remis à la prochaine séance étant donné le manque d'information.

## **11. SUIVI PROJET ÉGOUT**

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'avancement des travaux d'égout. Il y a discussion sur les tuyaux de ciment, la rigole et les arbres sur la rue des Bassins, l'entretien du site, le calendrier des travaux et la largeur de la rue Industrielle.

## **12. VOIRIE**

### **SUBVENTION DÉPUTÉ**

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'à la suite de la recommandation de notre député, notre municipalité recevra une aide financière de 14 000\$ dans le cadre du PAVL, volet projets particuliers d'amélioration.

2022-07-124

Après discussion des membres du conseil, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi achète trois lumières Del avec potence et câblage de Camillien Charron Électricien inc. de Saint-Jean-de-Dieu au montant de \$355 plus taxes chaque et le tout sera installé par Hydro-Québec avec les frais ci-rattachant. Celle-ci seront installées une sur la rue Principale Est, une sur la rue Principale Ouest et une autre sur la rue des Bassins.

Le conseil fera aussi l'achat d'un afficheur numérique de vitesse et fera faire l'asphaltage du ponceau sur le Rang 2 Ouest par Pavage Cabano tel que la soumission #EM-1122.

### **NIVELEUSE ROUTE À DRAPEAU À NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

La Directrice générale informe les membres du conseil des courriels échangés entre DG concernant la portion Route à Drapeau en gravier. La Municipalité de Saint-Éloi offre à la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges de passer la niveleuse sur leur portion de chemin lorsque la municipalité passera la niveleuse sur nos propres chemins municipaux et ceci en défrayant les coûts engendrés. Ceci n'engage aucunement la Municipalité de Saint-Éloi à répondre à toutes les demandes des contribuables concernant cette portion de route. Une réponse de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges devra être envoyée après leur séance du conseil afin de nous informer de leur décision.

### **SOUSSION RAPIÉÇAGE DE PAVAGE**

2022-07-125

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte partiellement la soumission #EM-1122 de Pavage Cabano. Pour ce qui est de la partie du rang 2 Ouest, ils sont d'accord pour la préparation et l'asphaltage (calvette). Pour ce qui est du Rang 3 Est, ils ont décidé de remettre à plus tard. Pour le Rang 3 Ouest, ils sont d'accord pour en faire un bout soit à partir du bureau municipal allant jusqu'au 164 rang 3 Ouest. Une réévaluation de ce coût sera faite avant les travaux afin de se conformer aux obligations des soumissions.

**PONCEAU RANG 3 OUEST**

2022-07-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise l’employé municipal à demander à un entrepreneur qui a une pelle de refaire le ponceau situé près du bureau municipal. Les coûts doivent être moins de 25 000\$ sinon la municipalité ira en soumission sur invitation avec devis à l’appui.

.....

**13. DIVERS**

**CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL**

2022-07-127

Attendu que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

Attendu que l’article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier et donne un avis public à l’égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l’heure n’est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les membres du conseil modifient la séance du mois d’août 2022 sur le calendrier adopté en novembre 2021 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui débutent à 19h30 :

lundi le 8 août 2022 soit remplacé par mercredi le 10 août 2022

Qu’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2022-07-128

Un contribuable nous remercie pour l’abat-poussière et pour le passage de la niveleuse sur la Route des Lévesques.

Une demande a été faite afin de faire nettoyer les fossés et un ponceau sur le Petit Rang 2 Est. Après discussion des membres du conseil, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire nettoyer les fossés dans la côte du Petit Rang 2 Est et de faire vider le ponceau.

Une question a été posée afin de savoir le coût approximatif que les contribuables vont payer sur leur compte de taxes pour la taxe des égouts en 2023.

.....

**15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

2022-07-129

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h10.

.....

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale  
Annie Roussel, d.g. / gref.-très.